



**Conseil communal
Penthalaz**

Séance du 30 août 2010

Composition du bureau

Monsieur Daniel Traini, Président
MM. Gérald Santschy et Pierre-Alain Ischi, scrutateurs
Madame Claudine Martin, secrétaire.

La séance est ouverte à 20 h. 15.

Monsieur Daniel Traini, Président, ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à Madame la Syndique, à Madame et Messieurs les Municipaux, aux Conseillères et Conseillers, à M. Jean-Daniel Bonny, boursier communal, au représentant de la presse ainsi qu'au public présent.

Il prend officiellement congé de son prédécesseur, Monsieur Alain Pellet, en lui adressant quelques mots en guise de remerciements pour la qualité de son mandat.

Il passe ensuite aux opérations préliminaires.

a) La parole est donnée à la secrétaire pour l'appel.

Membres présents : 46 Excusés : Mme Dominique Von der Mühl, MM. Stefan Bérard et José Feijoo

Le quorum est atteint, l'assemblée peut siéger.

b) Adoption du procès-verbal.

- Procès-verbal de la séance du Conseil communal du 14 juin 2010.

La lecture n'en est pas souhaitée, la discussion est ouverte.

La parole n'étant pas demandée, le PV est accepté à l'unanimité.

c) Lecture du courrier adressé au Conseil.

M. Daniel Traini, Président, lit la lettre de remerciements de l'Association « Les Cartons du Cœur » à laquelle les Conseillers avaient fait don de leurs jetons de présence lors de la dernière séance du Conseil communal du mois de décembre 2009.

Le Président passe ensuite à la lecture de la lettre de démission de M. José Feijoo, qui pour des raisons professionnelles quittera ses fonctions de Conseiller communal au 31 août 2010.

d) Communications de la Municipalité.

Mme Isabelle Hautier Charrotton, Syndique, prend la parole afin d'informer l'assemblée des points suivants :

- L'inauguration du giratoire de la Gare, aura lieu ce mercredi 1^{er} septembre 2010 et la partie officielle sera suivie d'un apéritif dinatoire.

- La réception des nouveaux habitants (plus de 150 envois) se tiendra le mercredi 6 octobre 2010. Les présidents de groupes y seront conviés.

- Une séance publique de la présentation du « PPA Nord », à laquelle toute la population est invitée se déroulera le jeudi 14 octobre 2010 à la salle villageoise du Verger.

La mise à l'enquête est fixée du 1^{er} au 31 octobre 2010.

- Afin de réfléchir à l'avenir et au développement de la piscine et du camping de Penthalaz, la Municipalité met sur pied un groupe de travail. Les Conseillères et Conseillers intéressés par cette démarche sont priés de rester à l'issue de cette séance. Ce groupe de travail sera également ouvert à des personnes hors Conseil communal.

- La Municipalité informe l'assemblée qu'elle désire retirer de l'ordre du jour le préavis N° 65-2010 relatif à la constitution d'un droit de superficie sur la parcelle No 169 – La Vuy. Il sera reconduit lors du prochain Conseil.

- Dates des prochaines séances du Conseil communal :

Les lundis 4 octobre 2010 et 6 décembre 2010.

M. Yvan Rochat, Municipal, s'exprime sur les affaires en cours suivantes :

- La mise à l'enquête publique du bâtiment multifonctionnel est terminée. Il n'y a pas eu d'opposition.

A ce jour, le canton n'a pas encore donné sa détermination. En effet, diverses annexes et des plans complémentaires incluant deux abris antiatomiques dans le sous-sol ont été transmis à la Camac à la fin du délai d'enquête.

De plus, compte tenu que toutes les conventions du PPA Sud n'ont pas encore été finalisées, notamment en ce qui concerne le P + R et le local des pompiers, ledit PPA n'a pas reçu son aval définitif.

Tant que ledit PPA ne sera pas avalisé, il n'y aura pas d'accord pour le centre multifonctionnel.

M. Yves Jauner, Municipal, donne des renseignements concernant :

- Les jubilaires : 50 ans de mariage pour Lisette et Raymond Guyaz le 06.08.10

Mme Marthe Meystre a fêté son 100^e anniversaire le 15.08.10

- AJERCO (Accueil de Jour des Enfants de la Région de Cossonay) :

Pour donner suite au changement intervenu dans les régions RAS (Régionalisation d'un Accord Social) et l'obligation faite aux communes d'appartenir au RAS de leurs régions respectives, le réseau AJERCO devra sortir du but optionnel de la région RAS Orbe-Cossonay-La Vallée dans lequel il se trouve actuellement. Une association intercommunale « AJERCO » va donc être créée.

La nouvelle législature pourra débiter avec le réseau AJERCO sous forme juridique d'une association intercommunale indépendante, et non plus dans un but optionnel d'une RAS.

Les statuts de la nouvelle Association de Communes devront impérativement entrer en vigueur le 1er juillet 2011. Un préavis sera fait pour la fin de l'année.

Toutefois afin de pouvoir répondre à la Commission chargée d'étudier le préavis, le comité directeur de l'AJERCO organise une séance : « Info statuts » qui aura lieu le 2 novembre 2010 à 19 :00 au PAM à Cossonay.

M. Yves Jauner demande la nomination d'une Commission " Statuts AJERCO" pour la prochaine séance du Conseil communal afin que celle-ci puisse être présente lors de la présentation du 2 novembre 2010.

Mme Isabelle Gay-Crosier, Municipale, présente les points suivants :

-La Municipalité félicite tous les apprentis du bureau communal :

Mlle Yelena Tanniger pour l'obtention de son CFC d'employée de commerce, Mlle Julie Dupuis, fin de 1^{ère} année d'employée de commerce également ainsi que M. Matthieu Pesenti fin de 2^e année, apprenti au service extérieur.

M. Frédy Mast, Municipal, donne les informations suivantes :

- En accord avec le Service des routes, un sens interdit a été posé au chemin des Vignettes, ceci dès que les Côtes de Cossonay seront à nouveau ouvertes à la circulation.

- A la route de Gollion, une limitation de la vitesse à 40 km/h a été provisoirement posée de part et d'autre de l'entreprise Provimi-Kliba. Par la suite, cette limitation de vitesse fera certainement l'objet d'une demande définitive.
- Le Service des routes devait procéder au pré-marquage du carrefour Dessous-la-Ville/route de la Gare. Pour des raisons météorologiques, ces travaux ont été reportés à une date ultérieure. L'aménagement du carrefour Cheminet-chemin des Cèdres-route de Dessous-la-Ville et la pose d'un tapis final à la route de Dessous-la-Ville auront donc lieu dès que possible.
- Le Règlement communal sur le stationnement a été admis par l'Etat de Vaud. Dorénavant, un macaron peut être attribué aux personnes domiciliées dans les secteurs où le parcage est limité à 5 heures. A noter qu'il n'y a que quelques places.
- Une conduite principale d'eau potable, située vers la Poste, a sauté, le lundi 16 août 2010 en fin d'après-midi. Cette même conduite a de nouveau sauté le vendredi 20 août 2010 à la route de la Gare. Remerciements aux personnes qui ont œuvré afin de rétablir une situation normale.
- Les travaux entrepris pour assurer la défense incendie sur le site de Venoge-Parc progressent. Une borne hydrante supplémentaire a été posée. La situation actuelle est satisfaisante. L'ECA et les pompiers sont informés régulièrement de l'avancement des travaux.
- L'éclairage public du chemin de la Dent d'Oche va être changé.

M. Pierre Zurbrügg se demande si, lors de la proposition du préavis municipal au Conseil communal, le projet du carrefour du chemin de Dessous-la-Ville/Cheminet n'avait pas été retiré dudit préavis ?

M. Frédy Mast, Municipal, répond qu'il y avait effectivement eu des oppositions concernant un projet de giratoire à cet endroit mais que celui-ci a été abandonné au profit d'un carrefour. A sa connaissance cet objet n'a pas été sorti du préavis.

M. P. Zurbrügg maintient que cette partie du projet devait encore être votée par le Conseil communal.

M. Yvan Rochat, Municipal, précise qu'actuellement ce carrefour est au Canton et qu'il vérifiera les dires de M. Zurbrügg sur le préavis concerné.

M. Pierre-Alain Epars aimerait attirer l'attention de la Municipalité sur le fait que la commune de Dailens va raccorder sa STEP à celle de Penthalaz par le biais des conduites d'eau du village et se demande, bien qu'il s'agisse des eaux usées, si le diamètre de ces conduites est assez important pour supporter un afflux d'eau supplémentaire ?

M. Frédy Mast, Municipal, assure que les conduites d'eau sont d'un diamètre suffisamment important pour supporter une plus grande quantité d'eau.

M. Gilles Rochat revient sur le retrait du préavis municipal N° 65-2010 par la Municipalité et s'étonne que la Commission concernée n'en ait pas été avertie plus tôt.

Mme Isabelle Hautier Charrotton, Syndique, précise qu'il s'agit d'une décision de dernière minute, c'est pourquoi la Commission concernée ne l'apprend que maintenant.

M. Thierry Burnat s'interroge sur le nouveau marquage de la route entre le giratoire de la place du Pont et le giratoire de la Gare. En effet, il n'est plus possible d'obliquer à gauche, en venant de la gare pour se rendre à Landi. Il faut aller tourner au giratoire de la place du Pont afin de reprendre le sens de circulation. Par contre, il est toujours possible d'obliquer à gauche en sortant de Landi pour se rendre côté village. Il propose donc une obligation de tourner à droite en sortant de Landi pour aller tourner au giratoire de la Gare.

M. Frédy Mast, Municipal, signale que le marquage actuel est une décision du Service des routes.

M. François Bachmann propose qu'en lieu et place d'une interdiction, la pose d'un panneau suggérant le trajet à emprunter serait plus judicieux.

M. Frédy Mast, Municipal, lui répond qu'effectivement, il en sera fait ainsi.

M. Daniel Traini, Président, remercie la Municipalité pour ses informations et passe à l'ordre du jour.

Il rappelle que suite au retrait du préavis municipal N° 65-2010 demandé par la Municipalité, le point n° 4. de l'ordre du jour est annulé.

Aucune remarque n'étant formulée, l'ordre du jour sera suivi avec la modification annoncée.

1. Nomination d'une nouvelle Conseillère communale.

En remplacement de M. Olivier Frossard, M. Gilles Rochat propose pour le groupe Radical-Libéral Mme Pascale Zbinden. Mme Zbinden a fait toute son enfance à Penthelaz, puis est partie quelques années avant de revenir s'installer dans la Commune, avec sa famille, en 1999.

Les conditions étant requises, M. Daniel Traini, Président, procède à l'assermentation de cette nouvelle Conseillère, applaudie par l'assemblée qui est maintenant composée de 47 membres.

2. Rapport de la Commission concernant le règlement communal sur les conditions d'occupation des logements subventionnés et des logements à loyers modérés (Préavis municipal n° 60-2010)

M. François Bachmann, rapporteur, lit le rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet.

La discussion est ouverte.

La parole n'étant pas demandée, le Président relit les conclusions :

Le Conseil communal de Penthelaz

Après avoir pris connaissance du préavis municipal N° 60-2010, entendu le rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet, considérant que celui-ci a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

- D'adopter le règlement communal concernant les conditions d'occupation des logements subventionnés et des logements à loyers modérés.

Le présent règlement entrera en vigueur dès son approbation par le Chef du département de l'économie. Le règlement concernant la gestion des logements à loyers modérés du 2 juillet 2008 sera dès lors abrogé.

Résultats du vote : Le préavis est accepté à l'unanimité.

3. Rapport de la Commission relatif à l'arrêté d'imposition pour l'année 2011 (Préavis municipal n° 64-2010)

M. Antonio Gatto, rapporteur, lit le rapport de la Commission des Finances.

La discussion est ouverte.

La parole n'étant pas demandée, le Président relit les conclusions :

Le Conseil communal de Penthelaz

après avoir pris connaissance du préavis municipal N°64-2010, entendu le rapport de la Commission des finances chargée de l'étude de cet objet, considérant que celui-ci a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

d'autoriser la Municipalité à percevoir les impôts suivants pour l'année 2011:

1. **De diminuer** le taux d'imposition de 77,0 % de l'impôt cantonal de base à 75,0 %, pour :
 - l'impôt sur le revenu et l'impôt sur la fortune des personnes physiques, ainsi que l'impôt spécial dû par les étrangers,
 - l'impôt sur le bénéfice et l'impôt sur le capital des personnes morales,
 - l'impôt minimum sur les recettes brutes et les capitaux investis des personnes morales qui exploitent une entreprise.

Sachant que ce taux sera encore diminué des 6 points d'impôts de la bascule liée à la péréquation, soit 69,0 % de l'impôt cantonal de base. Cette mesure ne peut faire l'objet d'un référendum.
2. **D'augmenter** le taux d'imposition de l'impôt foncier proportionnel sans défalcation des dettes sur l'estimation fiscale (100%) des immeubles sis sur le territoire de la commune, de 70 centimes pour mille francs, à CHF 1.- pour mille francs de la valeur de l'estimation fiscale.
Les constructions et installations durables édifiées sur le terrain d'autrui ou sur le domaine public sans être immatriculées au registre foncier (art.20 LICom), restent à 50 centimes pour mille francs, ce taux ne pouvant être supérieur. De plus les immeubles exonérés sont inchangés par rapport aux paragraphes a) à c) de l'arrêté d'imposition.
3. **De ne pas percevoir la nouvelle taxe** sur la vente des boissons alcooliques, découlant du point 13 de l'arrêté d'imposition 2011.
4. **De maintenir** tels quels les autres postes de l'Arrêté d'imposition pour l'année 2011, tout en rappelant que l'article 5 de l'Arrêté prévoit un intérêt de retard de 5,0 % l'an, alors que l'article 8 prévoit une amende pouvant atteindre 5 fois le montant soustrait aux impôts.

Résultats du vote : Le préavis est accepté par 41 voix et 5 abstentions.

5. Rapport de la Commission relatif au règlement communal sur les taxes de séjour et sur les résidences secondaires (Préavis municipal n° 66-2010)

Mme Sylvette Grandchamp, rapporteur, lit le rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet.

La discussion est ouverte.

M. Jean-Claude Andrey est étonné de la mise sur pied d'une telle taxe et se demande comment la Municipalité va pouvoir gérer cela ?

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la discussion et relit les conclusions :

Le Conseil communal de Penthalaz

après avoir pris connaissance du préavis municipal N°66-2010, entendu le rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet, considérant que celui-ci a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

1. d'adopter le règlement communal sur la taxe de séjour et sur les résidences secondaires;
2. de créer un compte affecté pour le développement touristique.

Résultats du vote : Le préavis est accepté par 36 voix, 4 non et 6 abstentions.

6. Rapport relatif aux règlement et tarif des émoluments du contrôle des habitants.

(Préavis municipal n° 67-2010)

M. Stéphane Zürcher, rapporteur, lit le rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet.
La discussion est ouverte.

M. François Bachmann souhaiterait que la Municipalité fasse cadeau de ces émoluments aux personnes qui viennent régulariser leur situation au contrôle des habitants de la Commune.

La Municipalité prend note de cette remarque.

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la discussion et relit les conclusions :

le Conseil communal de Penthaz

après avoir pris connaissance du préavis municipal N°67-2010, entendu le rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet, considérant que celui-ci a été porté à l'ordre du jour,

décide

1. D'approuver le tarif des émoluments perçus par le bureau du contrôle des habitants ;
2. D'en fixer l'entrée en vigueur dès son approbation par le Conseil d'Etat du Canton de Vaud.

Résultats du vote : Le préavis est accepté par 44 voix, 1 non et 1 abstention.

7. Propositions individuelles

M. Jean-Claude Andrey revient sur les problèmes rencontrés durant la semaine sur la conduite d'eau potable de la route de la Gare. En début de législature, M. Andrey était déjà intervenu pour rendre attentive la Municipalité sur le fait que cette conduite d'eau est obsolète et qu'elle devrait être changée. Il demande maintenant aux Municipaux de bien vouloir mettre sur pied une étude afin de remplacer cette conduite sans tarder.

M. Frédy Mast, Municipal, est bien conscient du problème. Il fera son possible pour mettre les travaux à effectuer sur cette conduite d'eau au budget pour l'année prochaine.

M. Jean-Claude Andrey reprend la parole pour préciser qu'il serait regrettable de devoir payer deux fois les frais, c'est-à-dire : une fois lors des réparations de la conduite d'eau et une seconde fois lors de son remplacement. Mieux vaudrait anticiper.

M. Pierre-Alain Epars remercie la Municipalité pour avoir eu la sagesse de retirer le préavis N° 65-2010.

M. Epars remarque ensuite que le nombre de chaises installées pour la séance est souvent supérieur au nombre des 50 Conseillers communaux normalement présents. Cela pourrait porter à confusion !

Il constate également, qu'une fois de plus, le chauffage de la salle des réunions est trop élevé !

M. Pierre-Alain Epars poursuit en parlant du site internet de l'Association de la région du Gros-de-Vaud. Il est étonné de constater que sous la rubrique « location de salles », entre autre chose, la commune de Penthaz n'y apparaisse pas !?

Il s'adresse ensuite à Mme Gay-Crosier, Municipale, pour lui faire remarquer que l'aménagement des places de jeux par les employés communaux du service extérieur, n'était pas une réussite ! Il désirerait quelques informations à ce sujet concernant la suite des opérations ainsi que des précisions quand à la sécurité sur ces places de jeux.

M. Pierre-Alain Epars désirerait savoir comment fonctionne l'Union des Communes Vaudoises (UCV), ayant lui-même quelques inquiétudes au sujet du Règlement des taxes de séjour et du système de péréquation cantonal !

Enfin, il termine en relevant le fait que certaines Conseillères et certains Conseillers sont régulièrement absents lors des séances du Conseil et il trouve ce manque d'engagement personnellement regrettable.

Mme Isabelle Hautier Charrotton, Syndique, ainsi que les membres de la Municipalité s'interrogent sur la nécessité de rester membre de l'UCV (Union des Communes Vaudoises), Penthalaz n'étant aux yeux de celle-ci (UCV) pas très « importante ». Les communes de Penthalaz-Penthaz-Daillens désireraient plutôt adhérer à l'Association des Communes Vaudoises (ADCV). Affaire à suivre.

Mme Isabelle Gay-Crosier, Municipale, prend la parole pour répondre à l'intervention de M. Pierre-Alain Epars concernant les places de jeux.

Elle relève tout de même que les conditions météorologiques ont été déplorables, le personnel du service extérieur a connu quelques soucis de contingent et que les travaux à entreprendre ont été sous-estimés.

Mme Gay-Crosier informe l'assemblée que la Municipalité a décidé de sous-traiter les travaux pour la mise en place de la dernière place de jeux.

Concernant la sécurité de ces places de jeux, les normes requises par le BPA ont été appliquées.

M. Yves Jauner, Municipal, remercie M. P.-A- Epars pour sa remarque concernant le site internet de l'Association du Gros-de-Vaud. Il fera le nécessaire auprès de la personne compétente afin que Penthalaz y figure.

M. Daniel Traini, Président, rappelle encore aux Conseillères et Conseillers les prochaines votations qui se dérouleront le dimanche 26 septembre 2010.

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la séance à 21h32

Le Président


Daniel Traini



La secrétaire


Claudine Martin